

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## alwitra Klebstoff L 40 - alwitra colle L 40 - alwitra adhesive L 40

Date de révision: 06.12.2023 Code du produit: AWT-004 Page 1 de 13

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

alwitra Klebstoff L 40 - alwitra colle L 40 - alwitra adhesive L 40

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Utilisée pour coller les membranes dos molletonné sur la face inférieure EVALON® et EVALASTIC® sous-facées par un non-tissé.

## Utilisations déconseillées

Utiliser uniquement aux fins prévues.

Le produit est destiné à un usage professionnel.

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: alwitra GmbH
Rue: Am Forst 1
Lieu: D-54296 Trier-Irsch
Téléphone: 0651 - 9102 - 0
E-mail (Interlocuteur): pm-ddb@alwitra.de
Service responsable: Produkt Management DDB

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Numéro ORFILA (INRS) : + 33 1 45 42 59 59 (24h)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) nº 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

# Règlement (CE) nº 1272/2008

# Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 % Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes

Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cyclènes, n-hexane <5 %

Mention Danger

d'avertissement:

## Pictogrammes:







## Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# alwitra Klebstoff L 40 - alwitra colle L 40 - alwitra adhesive L 40

Date de révision: 06.12.2023 Code du produit: AWT-004 Page 2 de 13

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le sens de la réglementation régionale/nationale en

vigueur et séparément des ordures ménagères.

#### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2. Mélanges

## Caractérisation chimique

Colles

#### Composants pertinents

Nº CAS	Substance				
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH		
	Classification (Règlement (CE) nº	1272/2008)			
	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-l	nexane <5 %		>20-<25 %	
	931-254-9		01-2119484651-34		
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE H411				
	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoa	>10-<=20 %			
	927-510-4		01-2119475515-33		
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE H411				
	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes	>2,5<=5 %			
	926-605-8		01-2119486291-36		
	Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Asp. Tox				
1314-13-2	oxyde de zinc			>2,5-<=5 %	
	215-222-5	030-013-00-7	01-2119463881-32		
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance				
	Limites de conc	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA				
	931-254-9	931-254-9 Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %				
	par inhalation: = 5840 mg/kg	CL50 = 25,2 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 2920 mg/kg; par voie orale: DL50				
1314-13-2	215-222-5	oxyde de zinc	>2,5-<=5 %			
	par voie orale:	DL50 = > 5000 mg/kg				

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# alwitra Klebstoff L 40 - alwitra colle L 40 - alwitra adhesive L 40

Date de révision: 06.12.2023 Code du produit: AWT-004 Page 3 de 13

## 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Indications générales

En cas d'apparition de douleurs ou bien en cas de troubles persistants, consulter un médecin. Éloigner les victimes de la zone de danger et les allonger. Ne jamais rien verser dans la bouche d'une personne inconsciente. Aucune mesure de premier secours particulière n'est nécessaire. Placer en PLS toute personne étendue sur le dos et sur le point de vomir.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

# Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec: Polyéthylèneglycol 400. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

## Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### Après ingestion

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Effet narcotique

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2). Sable. Poudre d'extinction. Jet d'eau en aspersion. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

# Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables.

La décomposition thermique peut entraîner la formation de vapeurs et gaz dangereux pour la santé.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

# Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

## Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

## Pour les non-secouristes

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### alwitra Klebstoff L 40 - alwitra colle L 40 - alwitra adhesive L 40

Date de révision: 06.12.2023 Code du produit: AWT-004 Page 4 de 13

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### Pour le nettoyage

Ne pas rincer à l'eau ou à l'aide de nettoyants aqueux.

Assurer une aération suffisante

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Mesure de précaution concernant les personnes: cf. Section 8

Evacuation: voir rubrique 13

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser un équipement de protection individuel

Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

## Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

## Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact avec la peau, rincer le produit à l'eau et au savon ou à l'aide d'un détergent approprié.

## Information supplémentaire

Eviter la formation d'aérosols.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

## Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger contre la chaleur et les rayons directs du soleil.

# Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colles. Utilisée pour coller les membranes dos molletonné sur la face inférieure EVALON® et EVALASTIC® sous-facées par un non-tissé.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# alwitra Klebstoff L 40 - alwitra colle L 40 - alwitra adhesive L 40

Date de révision: 06.12.2023 Code du produit: AWT-004 Page 5 de 13

## Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine	
1314-13-2	Zinc (oxyde de, poussières)	-	10		VME (8 h)		Ī

## Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type	-	Voie d'exposition	Effet	Valeur
	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane	<5 %		
Consommate	eur DNEL, à long terme	dermique		1377 mg/kg p.c./jour
Salarié DNE	L, à long terme	dermique		13964 mg/kg p.c./jour
Consommate	eur DNEL, à long terme	par inhalation		1137 mg/m³
Salarié DNE	L, à long terme	par inhalation		5306 mg/m³
Consommate	eur DNEL, à long terme	par voie orale		1301 mg/kg p.c./jour
	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes,	cyclènes		
Consommate	eur DNEL, à long terme	par voie orale		149 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique		149 mg/kg p.c./jour
Salarié DNE	L, à long terme	dermique		300 mg/kg p.c./jour
Consommat	eur DNEL, à long terme	par inhalation		477 mg/m³
Salarié DNE	L, à long terme	par inhalation		2085 mg/m <sup>3</sup>
	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cyclène	es, n-hexane <5 %		
Consommate	eur DNEL, à long terme	par voie orale		1301 mg/kg p.c./jour
Consommat	eur DNEL, à long terme	dermique		1377 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique		13964 mg/kg p.c./jour
Consommat	eur DNEL, à long terme	par inhalation		1131 mg/m³
Salarié DNE	L, à long terme	par inhalation		5306 mg/m³

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

# Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

# Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection étanches avec protections latérales.

## **Protection des mains**

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériel recommandé: FKM (caoutchouc fluoré) (>=0,4 mm).

Demander au fabricant de gants de protection et respecter le temps de perméation exact.

Date d'impression: 08.12.2023



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### alwitra Klebstoff L 40 - alwitra colle L 40 - alwitra adhesive L 40

Date de révision: 06.12.2023 Code du produit: AWT-004 Page 6 de 13

## Protection de la peau

Vêtement de protection: Les bras et les jambes doivent être entièrement recouverts.

#### **Protection respiratoire**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Appareil de protection respiratoire à filtre combiné, anti-vapeur et particules. Filtre de classe A-P2.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide Couleur: blanc

Odeur: de type essence

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

non déterminé
60 °C

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: non déterminé Limite inférieure d'explosivité: non déterminé Limite supérieure d'explosivité: non déterminé Point d'éclair: -25 °C non déterminé Température d'auto-inflammation: Température de décomposition: non déterminé non déterminé pH-Valeur: 6850 mm<sup>2</sup>/s Viscosité cinématique: Hydrosolubilité: non ou peu miscible La vitesse de dissolution: Aucune donnée disponible Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé La stabilité de la dispersion: Aucune donnée disponible Pression de vapeur: Aucune donnée disponible

(à 20 °C)

Pression de vapeur:

Densité (à 20 °C):

Densité relative:

Densité apparente:

Densité de vapeur relative:

Densité de vapeur relative:

Caractéristiques des particules:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

# Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Même si le produit n'est pas explosible, la formation de mélanges explosibles vapeur/air reste possible.

Température d'inflammation spontanée

gaz: non déterminé

Propriétés comburantes non déterminé

# Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant:

Teneur en corps solides:

Viscosité dynamique:

43 %

57% (DIN EN 827.8.2)

7000 mPa·s

(à 20 °C)

# Information supplémentaire

Aucune donnée supplémentaire disponible.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# alwitra Klebstoff L 40 - alwitra colle L 40 - alwitra adhesive L 40

Date de révision: 06.12.2023 Code du produit: AWT-004 Page 7 de 13

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune réactivité dangereuse dans des conditions normales.

# 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions ambiantes normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

#### 10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

# 10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

## Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Nº CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode	
	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %						
	orale	DL50 mg/kg	5840	Rat			
	cutanée	DL50 mg/kg	2920	Lapin			
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	25,2 mg/l	Rat			
1314-13-2	oxyde de zinc						
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	IUCLID		

#### Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %; Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes)

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### alwitra Klebstoff L 40 - alwitra colle L 40 - alwitra adhesive L 40

Date de révision: 06.12.2023 Code du produit: AWT-004 Page 8 de 13

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nº CAS	Substance							
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode	
	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	11,4	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna			
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,17	21 d	Daphnia magna			
1314-13-2	oxyde de zinc							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,315	96 h	Thymallus arcticus			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,74	96 h	Anabaena sp.			
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50	5,2 mg/l	3 h				

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

## 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

# 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## Recommandations d'élimination

À éliminer conformément aux dispositions réglementaires.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# alwitra Klebstoff L 40 - alwitra colle L 40 - alwitra adhesive L 40

Date de révision: 06.12.2023 Code du produit: AWT-004 Page 9 de 13

process du catalogue CED.

## Code d'élimination des déchets - Produit

080409 DÉCHETS PROVENAI

DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

## Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE,

MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de

tels résidus; déchet dangereux

# L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1133

d'identification:

14.2. Désignation officielle de ADHÉSIFS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 3



Code de classement:F1Quantité limitée (LQ):5 LQuantité exceptée:E1Catégorie de transport:3Nº danger:30Code de restriction concernant lesD/E

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1133

d'identification:

14.2. Désignation officielle de Adhésifs

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

**14.4. Groupe d'emballage:** III Étiquettes: 3



Code de classement: F1
Quantité limitée (LQ): 5 L



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# alwitra Klebstoff L 40 - alwitra colle L 40 - alwitra adhesive L 40

Date de révision: 06.12.2023 Code du produit: AWT-004 Page 10 de 13

Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1133

d'identification:

14.2. Désignation officielle de ADHESIVES

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 3



Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ):

Quantité exceptée:

E1

EmS:

5 L

E1

F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1133

d'identification:

14.2. Désignation officielle de ADHESIVES

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 3



Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

Passenger LQ:

Quantité exceptée:

A3

10 L

Y344

Quantité exceptée:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366
IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Oui

L'ENVIRONNEMENT:



Matières dangereuses: oxyde de zinc, Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune mesure de précaution particulière n'est connue.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### alwitra Klebstoff L 40 - alwitra colle L 40 - alwitra adhesive L 40

Date de révision: 06.12.2023 Code du produit: AWT-004 Page 11 de 13

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 40

Directive 2004/42/CE relative à COV 409.0g/l

dans les vernis et peintures:

Indications relatives à la directive

E2 Danger pour l'environnement aquatique

2012/18/UE (SEVESO III):

Informations complémentaires: P5c

# Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable

Règlement (CE) n° 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants: non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XiV de REACH: aucune

## Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

# Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes

Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cyclènes, n-hexane <5 %

oxyde de zinc

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la

(les) section(s): 2,4,5,6,7,8,9,10,11,14,15,16.

Version 13,00 - Révision générale - 25.10.2016

Version 14,00 - Révision générale - 02.05.2017

Version 15,00 - Révision générale - 09.08.2019

Version 16,00 - Révision générale - 04.12.2020

Version 17,00 - Révision générale - 15.06.2022

Version 18,00 - Révision générale - 07.02.2023

Version 19,00 - Révision générale - 06.12.2023



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### alwitra Klebstoff L 40 - alwitra colle L 40 - alwitra adhesive L 40

Date de révision: 06.12.2023 Code du produit: AWT-004 Page 12 de 13

#### Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquide inflammable Asp. Tox: Danger par aspiration Skin Irrit: Irritation cutanée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route BImSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les imissions

**CAS**: Chemical Abstracts Service

DIN: Norme de l'Institut allemand de normalisation

CE : Concentration effective CE : Communauté européenne NE : Norme européenne

IATA: International Air Transport Association

Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires

transportant des produits chimiques dangereux en vrac

ICAO: International Civil Aviation Organization

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods ISO : Norme de l'Organisation internationale de normalisation

CLP: Classification, Labeling, Packaging

IUCLID: International Uniform Chemical Information Database

CL: Concentration létale

DL: Dose létale

LOG Kow ou LogP: coefficient de partage entre l'octanol et l'eau

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

NU: Nations Unies

COV: Composés organiques volatils

vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables

CPE: Classe de pollution des eaux

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

**ELINCS**: European List of Notified Chemical Substances

**DNEL**: Derived No Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

TLV : Threshold Limiting Value STOT : Specific Target Organ Toxicity

AwSV: Décret relatif aux installations concernant la manipulation des substances susceptibles de polluer l'eau

# Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

## Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs tres inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# alwitra Klebstoff L 40 - alwitra colle L 40 - alwitra adhesive L 40

Date de révision: 06.12.2023 Code du produit: AWT-004 Page 13 de 13

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## Information supplémentaire

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité constituent une description des règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et elles sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. La fiche technique de sécurité a été établie sur la base des informations des fabricants en amont par:

asseso AG, Ottostraße 1, 63741, Aschaffenburg, Allemagne Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-mail: eu-sds@asseso.eu, www.asseso.eu

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)